20. Lr Rausse: Baumen, Ellsenfeld et leur cersleide fabrication exportent dans les mêmes pays, pour une somme de 9,000,000 fr. D'où benefice net, on ne comptant que 25 parcent. c'est-à-dire le minium. 3,375,000 fr.

minium, 3,375,000 fr.

Or, l'industrie se trouvant ici plus près de la matière première, on pourra fabriquer à meilleur marché et avec des bénéfices plus considérables, qui s'accroitront de tous les avantages que l'on trouve quand le travail s'opère près

du sol producteur.

Un avantage imme se, c'est qu'il y a peu d'industries où les moyens de fsbrication soient moins couteux. Fresque tout le travail se fait chez le cultivateur, dans la saison d'hiver, par les femmes, les enfants les vicillards. Chaque tisserand rural possède son métier, tisso chez lui dans son intérieur, et livre aux patrons, en échange du coton ot du fil qu'il en a reçus, le ruban tout tissé et disposé pour les apprêts. M. Le Métayer: doit s'établir à Québec et se propose d'envoyer dans les campagnes son homme de confiance. M. Pichot, in-dustriel très-expérimenté qui enseignera aux cultivatours l'art très simple de faire co premier travail du tissage. Ce sera pour eux un travail rénumératif et qui leur permettra d'employer utile-ment les longs loisirs de la saison d'hi-

Rour le moment on ne fabriquera que les, rubans de fil et de coton, ou galons ot quelques articles étroits aussi en coton et en fil, similaires au ruban, com me sangles, tirants de bottes et de bottines ces derniers pouvant être en grande par tie consommés dans le pays, vu l'exten sion considérable qu'y a pris le commerce de chaussures. M. Lemétayer de vra s'occuper bientôt de répandre la culture du lin dans les campagnes et de la possibilité d'introduine aussi dans le pays la filature du lin sur un grand

pied.

Nous regardons cette affaire comme extrêmement importante pour nous et nous espérons que les personnes qui sont en position de pouvoir seconder les efforts de M. Lémétayer le feront C'est un homme digne de confiance qui arrive avec les recommandations les plus honorables, un véritable gentilhomme français, qui, personnellement s ra pour nous une acquisition très-précieuse. C'est un érudit qui s'occupe de questions scientifiques et industrielles, et qui a écrit plusieurs ouvrages précieux pour l'archeologie. Il parait avoir mùri son projet et comp te sur un succès certain. Nous le désirons vivement pour le bien-être matériel de notre province.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que M. Le Métayer Masselin a compris de suite, en arrivant ici, quelle émigration il nous fallait, et qu'il compte amener prochainement au Canada, si son industrie réussit, un bon nombre de familles normandes qui seraient prôtes à quitter la France.

INDUSTRIE.

Nous ayons déjà dit un mot de la manufacture que M. le comte d'Arschot vient d'inaugurer à Québec. Nous donnons aujourd'hui, sur cet établissement quelques détails que nous empruntons au Courrier du Canada:

"Il y a à peine trois mois que M. le comte d'Arschot jetait les fondements de son établissement; et la diligence extraordinaire qu'il a apporté à son œuvre fait honneur à son esprit d'entretreprise, en même temps qu'elle dècèle chez lui l'intention bien arrêtée de met tre en pratique l'adage américain qui dit que le temps c'est de l'argent (time

is money)

L'établissement de M. le comte d'Ars chot est destiné, comme nous l'avons mentionné la première fois que nous en avons parlé, à manufacturer l'amidon ou empois de commerce, le vinaigre et la colle forte. Les deux premiers de ces produits seront tirés, par le moyen d'un mécanisme parfait dans son ensemble comme dans ses details de la pomme de terre,

M. le comte d'Arschot se propose aussi d'extraire de la patate, si demunde il y a, un sirop qui peut remplacer le malt dans la fabrication de la bière et du wisky ét qui porte, dans le commerce, le nom de sirop de raisin

merco, le nom de sirop de raisin.

La fabrication de la colle forte se fera dans un département à part. Pour ce qui est de ce dernier produit, M. le comte d'Arschot a pris ses mesures pour qu'il soit de qualité suérieure et il u'a rien epargne dans l'amenagement de cette importante portion de son éta blissement.

Pour donner une idée de la perfection du mécanisme et des appareils, il nous suffira de dire que l'étab'issement pourra réduire en empois mille minots de patates et fabriquer deux cent cinquante gallons de vinaigre et cinq cent livres de colle forte, en un seul

L'établissement de M. le comte l'Arschot occupe un site on ne peut plus avantageux et présente un extérieur coquet. Quant à l'intérieur la disposicion en est parfaite et, pour nous servir d'une expression d'un connaisseur, M. le Dr. LaRue, c'est un petit bijou. Il n'y a pas un pouce d'espace qui ne soit

L'engin qui met en mouvement les rapes destinées à réduire les patates en bouillie est de la force de vingt chevaux et il fonctionne admirablement. La cheminée de la fournaise parcourt horizontalement, à deux pieds au-dessus du plancher la bâtisse dans toute sa longueur et fait l'office de calorifère. De cette façon, la challeur de la fumée qui, autrement, irait se perdre inutilement dans l'air, est utilisée sans que le tirage de la cheminée en soufire notablement.

prochainement au Canada, si son indus- En somme, tout est bien e' peu d'éta trie réussit, un bon nombre de familles blissements industriels peuvent offrir normandes qui scraient prôtes à quitter autant de garanties de fonctionnement la France.

Chambre de Commer e de Etats-Unis.

La chambre nationale de commerce de l'union américaine est actuellement en session à New-York. Ses travaux nous intéressent, car c'est de là, probablement, que partira le signal de l'amélioration de nos relations commerciales avec nos voisins.

La chambre de commerce des Etats-Unis a courtoisement invité la nôtre à envoyer des délégués à sa réunion. Aussi, nous voyons que l'hon M. Young et M. L. E. Morin, de Montréal, Grant de Québec, et Wm. McGivern, le président de la chambre de commerce de la Puissance, sont présents à New-York.

Il n'y a, paraîtil, sur le programme soumis à la discussion de la chambre nationale, aucune clause attirant directement l'attention de se membres sur la question du commerce avec le Canada. Néanmoins, il est d'autres clauses qui nécessairement amèneront la dis-

cussion sur ce sujet

Ainsi, la cinquième clause du programme soumet à la discussion l'oppor tunité d'abolir les droits d'entrée sur les bois de construction. L'an dernier cette question a été discutée, et l'on prétendit que la taxe ue 20 pour cent qui frappa le bois canadien, au lieu de protéger l'industrie américaine, nuit à l'intérêt du pays, en faisant payer une taxe directe très onéreuse aux consommateurs; qu'elle retarde l'établis sement des territoires de l'ouest, qu'elle encourage le déboisement inconsidéré des forêts américaires.

La question des communications par cau forme aussi l'un des importants sujets de discussion. Il sera nécessairement parlé à ce propos, de nos cannux que les Etats de l'ouest sont de plus en plus enclins à adopter pour l'écoulement

de leurs produi ts."

Mais là où les débats nous toucheront davantage, c'est lorsque se discutera la question général e des droits d'importation et de navigation.

A l'heure qu'il est, certaines législatures locales imposent des droits d'en trée aux vaisseaux qui fréquentent leurs ports; or, une résolution sera présentée affirmant le droit exclusif du gouverne ment de Washington d'imposer tels droits, et concluant à se que les Etats qui empiètent ainsi sur les attributions du congrès, cessent de violenter ainsi la constitution au détriment du commer-

La réalisation de cette idée ferait naturellement des ports des Etats. Unis des ports libres, en autant que les droits imposables par les legislatures locales y scraient concernés.

Sur la question des droits d'importation, la chambre locale de Boston demandera à la chambre nationale d'udopter une résolution exprimant sa satisfaction de ce que ces ces droit sont été partiellements réduits l'an dernier, et affirmant qu'il reste beaucoup à faire encore par le congrès dans ce